

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 33

Artikel: Le tonneau de Naye
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un quarteron d'indifférence,
 Autant de résolution,
 Dont vous ferez infusion,
 Avec le jus de patience;
 Point de procès, force gaité;
 Deux onces de société,
 Avec quelque peu d'exercice;
 Point de souci ni d'avarice;
 Trois bons grains de diversion;
 Aucun excès de passion;
 — Vous mêlerez le tout ensemble
 Pour en prendre, si bon vous semble,
 Autant le soir que le matin,
 Avec un doigt de fort bon vin,
 Et verrez que cette pratique
 Au choléra fera la nique!

On voit qu'à cette époque déjà, on recommandait la tranquillité d'esprit et la belle humeur comme le meilleur remède.

L'ancienne commune de Villette.

Anciennement, Villette était le chef-lieu d'une grande commune qui s'étendait des bords du lac jusque sur le plateau du Jorat, vers le mont de Gourze, et formait l'une des quatre paroisses de Lavaux.

En 1823, une pétition revêtue d'un grand nombre de signatures de citoyens de Cully, de Riez, d'Epesses, etc., demanda au Grand Conseil de faire procéder enfin au partage de la commune générale de Villette, dont il était question depuis plusieurs années déjà.

Dans la session du Grand Conseil, de mai 1824, le Conseil d'Etat présenta à cet effet un projet de décret qui fut accepté. En voici les termes :

La commune de Villette est partagée en six communes, savoir : 1^o Cully et Chenaux ; 2^o Riez ; 3^o Epesses ; 4^o Grandvaux et Curson ; 5^o Villette et Aran ; 6^o Forel ou les Monts, qui auront chacune les mêmes droits et les mêmes attributions que les autres communes du canton.

La bourse de chacune de ces nouvelles communes sera formée : 1^o de la part qui lui sera assignée dans le partage des biens de la commune générale ; 2^o des biens que chacune des anciennes confréries sera tenue de verser dans la caisse de la nouvelle commune qui la remplacera. — Ce versement pour chaque confrérie sera proportionné aux charges et dépenses publiques qu'elle supportait précédemment, et l'excédent de ses biens sera partagé entre ses membres.

Les bourgeois de la commune générale actuelle qui ne ressortent d'aucune confrérie (et il y en a un bon nombre), choisiront à leur gré l'une des six nouvelles communes, en y apportant d'abord leur part individuelle aux biens de la commune générale et de plus une finance proportionnelle à la part que pourrait avoir un membre de l'ancienne confrérie aux biens versés par celle-ci dans la nouvelle commune.

Quant aux pauvres, hors d'état de payer cette finance, ils seront répartis entre les six nouvelles communes dans une mesure équitable. — Des bases semblables ont été adoptées précédemment pour les partages des communes générales de Corsier, de St-Sapho-

rin, de Lassarraz et plusieurs autres, et ces opérations, qui se sont faites avec facilité, ont été suivies d'un entier succès.

Onna meinta qu'est dé perdenà.

On preind mé dè motsès avoué dâo mâ qu'avoué dâo venégro.

La Françoise à Copetta, qu'étâi à maitrè per tsi onna dama dè pè la vela, étâi bin la pè granta tabousse dâo distrit. Dza à l'écoula, lo régent étâi d'obedzi dè lâi bailli quasu ti lè dzo on verbe, rappoo à sa tapetta, et ein vegneint granta, sa leinga n'a pas décu.

Ma fâi, dè tant barjaquâ, cein ne fâ pas avanci l'ovradzo ; assebin la bordzâize à la Fraçoise ein étâi adrâi mau conteinta, kâ lâi faillâi on teimps et demi po relavâ, reméssi et fèrè lo dinâ ; lè repès étiont adé ein retard, et la dama sè decidâ à lâi bailli son condzi et à lâi fèrè son compto. Sta dama amâvè gaillâ tsantâ et menâ lo clavecin, que se l'avâi étâ on homo, l'arâi po su étâ dein lè trompètès, et l'étâi pe soveint à musiquâ qu'à brotsi et repétassi ; et on iadzo que l'étâi einmodâie, le ne débantsivè pas dévânt dè lè z'avâi totès tsantâies, que cein douravè dâi vouarbès. La Françoise, que savâi cein, posâvè la patta d'ése quand le coumeincivè à l'ouèrè. et frinnâvè avau lè z'égras po batolhi avoué la serveinta d'avau et surtot avoué lo cocher d'on monsu que restâvè âo plianpi, et pas petout l'oïessâi que la dama botsivè dè ruailâ que le retracivè amont fèrè état dè s'incoradzi. Faut don pas être mau l'ébâyi se se n'ovradzo trainâvè.

— Cein ne pâo rein mé allâ dinsè, se lâi fe on dzo la dama, et vo faut vo vouâiti on outra pliace po la fin dâo mâi, kâ ne pu pas gardâ onna serveinta assepatetta què vo!

— Eh madama ! assebin coumeint voliâi-vo qu'on pouessè fèrè se n'ovradzo dè sorta quand on vo z'ouèr tsantâ cliiâo ballès tsansons et qu'on vo z'ouèr djuï su voutron bureau à musiqua cliiâo ballès dansès ! Cein est tant bio, qu'on mè frésèrâi quie, que faut que y'attitûeyo, et n'est portant pas ma fauta se y'âmo dinsè la musiqua.

— Oh bin, c'est po rirè que vo dio cein, repond la dama, tota fire dé s'ouèr bragâ dinsè ; fédè adé bin voutron servico et à la fin dâo mâi vo baillèri ma robo dè percala, que vâo onco bin vo z'allâ...

Et l'est dinsè que cliiâ rusâie dè Françoise, que sè tsaillessâi atant dè la musiqua à sa dama que de 'na porta dè grandze que pioulè, a pu gardâ sa pliace ein deseint onna petita meinta ; mâ onna meinta que fasâi lo pliési et lo bounheu dè sa maitra.

Le tonneau de Naye.

Ceux qui ont fait la course de Naye, par la nouvelle ligne de chemin de fer, ont pu remarquer combien l'eau est rare là-haut, par ces temps de sécheresse, et surtout si l'on tient compte de la quantité qu'il en faut, soit pour les travaux de construction de la gare et du grand hôtel de Naye, soit pour l'alimentation des locomotives.

Aussi de longues et nombreuses rigoles, disposées en éventail, sont-elles pratiquées sur la rampe gazonnée qui descend du sommet de Naye pour recueillir les eaux de pluie, ici dans de petits réservoirs, plus loin dans un immense tonneau contenant près de 4000 litres, qu'on remarque au bas de cette rampe.

Il va sans dire que cet énorme vase, provenant d'une cave de Montreux, est arrivé à destination en douves et a été remonté sur place.

Un actionnaire, gai et bon vivant, qui présidait à cette installation, savait que le moment n'était pas éloigné où l'administration du Glion-Naye offrirait une course gratuite à de nombreux maîtres d'hôtels, qui s'efforcent d'encourager tout ce qui peut contribuer à la prospérité de la contrée.

Il voulut leur ménager une amusante surprise.

Pendant le montage du grand vase, un tonnelet de 40 litres fut placé à l'intérieur, vis-à-vis du robinet, et mis en communication avec ce dernier. Un long tuyau de caoutchouc, soigneusement adapté à la bonde, était destiné à le remplir de vin quand le moment serait venu, ainsi qu'à y amener de l'air pour faciliter l'écoulement.

Ces préparatifs terminés et le grand vase remis en état, le mystificateur n'avait plus qu'à attendre les événements.

Les pluies qui précédèrent l'inauguration de la ligne le servirent à souhait. Le grand vase fut rempli et les chéneaux qui y aboutissaient soigneusement enlevés.

Le grand jour arrivé, une abondante collation, préparée au sommet de Naye, fut offerte aux maîtres d'hôtels, qui se demandaient tous, en montant, que diantre pouvait bien faire là-bas cet énorme tonneau ?

Quant au tonnelet, il avait été rempli, la veille, d'excellent Yvorne.

Bref, on admira bientôt l'immense et superbe panorama de Naye, et l'on fit largement honneur à la collation.

Un peu plus tard, mis en joyeuse humeur par la beauté du site, l'atmosphère légère de ces régions et des vins généreux versés en abondance, tous redescendaient la longue pente verte.

Lorsqu'ils furent arrivés vers le bas, une voix leur cria :

— Par ici, messieurs, il s'agit de boire un coup de l'étrier.

Tous les yeux s'écarquillèrent !...

On se range en demi-cercle en face du bossé qui, — pour ajouter à l'illusion, — avait été recouvert, dans sa partie supérieure, de linges mouillés, sous lesquels disparaissait le mystérieux tuyau de caoutchouc.

L'actionnaire tourna le robinet, tira un verre d'un vin gris et pétillant, et but le premier, comme d'usage, en pareil cas :

— A votre bonne santé à tous, messieurs, fit-il.

— Merci... merci... merci...

Et pendant ce temps, l'un ou l'autre des assistants de frapper à petits coups, le bout de sa canne, contre les parois du vase, qui répondaient à cette auscultation par un son mat.

Il n'y avait pas à douter, il était parfaitement plein !

A partir de ce moment, le verre fit de nombreuses tournées, et des questions, des réflexions de toute espèce se manifestèrent de tous côtés :

— Mais, dites-moi, monsieur, comment faites-vous de laisser comme ça tant de vin à la gueule du loup ?

— Eh bien, jamais on n'y a touché... ce matin seulement, nous avons trouvé tout près, un long bout de macaroni... peut-être avait-on tenté de fifer par là-bas... Dès lors, plus rien. Du reste, nous voyez qu'on ne peut tourner le robinet qu'au moyen de cette clef.

— Oui, mais vous n'avez pourtant pas à monter tout ce vin pour nous ?...

— Non, monsieur, notre intention est de offrir un verre aux voyageurs de chaque train, pendant la première quin-

zaine.

— Ma foi, c'est bien joli de votre part.

— Nous le faisons, croyez-le, avec le plus grand plaisir.

— Tout de même, monsieur, je crois que dans quelques jours vous ferez bien de branter un peu.

— Certainement, certainement.

Et chacun d'ajouter son mot, de vanter la qualité, de déguster en faisant claquer sa langue, et de s'extasier sur une nouveauté de ce genre, en pleine montagne, à plus de 2000 mètres d'altitude.

En retour, la conversation roulait autour sur le fameux tonneau de Naye. A l'arrivée de ces messieurs à Territet, on a pu entendre cette conclusion de leur, appuyée par tous :

— Il n'y a rien à dire, on est tout-à-fait bien reçu par là... Et quel beau spectacle !

— Alors !

par les journaux français, quelques détails sur un concours musical qui comptera parmi les choses originales de notre époque. — Il s'agit d'un concours d'orgues de barbarie organisé, en juin dernier, à Paris, par dix joyeux négociants du quartier de la Chapelle, dix bons vivants qui saisissent avec bonheur certaines occasions de s'amuser et d'amuser les autres. Ces bons vivants ne sont cependant pas, comme on pourrait le croire, des désœuvrés; au contraire, ce sont tous gens solides à l'atelier, au bureau ou au comptoir, à l'heure des affaires.

Bref, les dix rêvaient d'une fête. Mais quelle fête? Les chevaux, les baraques foraines, le menu habituel... c'est terriblement usé. Un trait de génie pouvait seul sauver la situation. Les dix l'eurent. Mais il fallait encore obtenir l'autorisation du préfet de police, qui tomba de son haut et crut à une gageure; les commerçants du voisinage, les joueurs d'orgue eux-mêmes avaient de la méfiance.

Enfin, le président de la joyeuse compagnie prit son air le plus sérieux, et expliqua qu'il espérait beaucoup que le concours projeté attirerait un monde fou et laisserait un beau bénéfice en faveur de quelque œuvre charitable.

Et la cacophonie fut décidée. Un appel fut fait, grâce à la complaisance, — on pourrait presque dire, grâce à la complicité de nombreux journaux, — et des prospectus furent distribués abondamment.

Dès lors, les pauvres joueurs d'orgue vinrent un à un, timidement, se faire inscrire pour le concours. Ils avaient eu cinq francs à titre d'indemnité, et ils couraient la chance d'obtenir des prix. — Il en vint de tous les coins de Paris, non cependant sans que quelques-uns se demandassent s'ils n'étaient pas le jouet de ces messieurs.

Le programme comportait un défilé qui a eu lieu pompeusement. Spectacle inouï que cette colonne bigarrée, que suivait en dansant, riant, chantant, sous un soleil implacable, un public en belle humeur !

Tous les artistes jouaient en marchant leur air favori. Celui-ci exécutait finement la *Gazza-Ladra*; celui-là, avec un sentiment exquis des nuances, faisait rendre à son instrument la *Favorite*; tel autre moulait avec une conscience artistique digne d'éloges, la *Marche des Commis-Voyageurs* ou la *Grâce de Dieu*.

Après le défilé, commence le concours, au carrefour des rues de la Chapelle, Riquet et Philippe-de-Girard. — Le jury s'installe sur une estrade ornée de drapeaux et d'écussons.

Bien avant l'arrivée des artistes concurrents, au nombre de 49, une foule d'amateurs de bonne musique se pressait autour de l'estrade.

MM. Reyer, Gounod, Ambroise Thomas, Benjamin Godard, Massenet, Saint-Saëns, qui avaient été invités à honorer de leur présence le concours, s'étaient fait excuser.

Les concurrents avaient le droit de se servir de l'instrument qu'ils voulaient: Harmonies-pans, Orgues à lame, Pianos sur voiture, Orgues-trompettes, Orgues à flûte, etc. Ils pouvaient également choisir l'air qui leur paraissait le plus susceptible d'émuover les membres du jury.

Voici d'abord le numéro 19. C'est un jeune celui-là, il n'est pas encore passé maître dans son art; il est légèrement ému et n'observe pas une grande régularité dans le rythme :

comme il a un bras coupé, le jury lui marque la note *très bien*.

C'est, d'ailleurs, ce qu'il fera pour tous les estropiés.

Le numéro 32 porte des lunettes bleues — ce qui l'empêche sans doute de lire la musique — il a l'air très distingué, porte un chapeau rond presque neuf et exécute magistralement la *Marche du Prophète* !

— *Bien*, marque le jury.

Le numéro 16 obtient un grand succès avec la *Retraite de Michel Strogoff*.

Sans nul doute c'est un vieux militaire. Il a un bras coupé.

— *Très bien*, marque le jury.

Arrive ensuite le numéro 24. Celui-là est un heureux Sourd, il n'entend pas sa musique; aveugle, il ne voit pas ses contemporains. Il obtient également la note *très bien* avec la *Fille de Madame Angot*, redemandée à l'unanimité.

Mais voici la foule amassée autour de l'estrade mise en gaieté.

Le numéro 12, avec sa tête d'Auvergnat impayable, son air de ne pas y toucher, ne s'est-il pas avisé — le malin ! — de faire mou- dre à son instrument la *Marche des Commis-Voyageurs*.

Tout le carrefour chante en chœur la *Marche des Commis-Voyageurs*.

Le jury, pour cet artiste, est très perplexé. Evidemment il mérite la note *très bien*, mais pourquoi n'est-il ni bancal, ni bossu, ni aveugle ?

Après une délibération qui ne dure pas moins de cinq minutes, les juges lui marquent *bien* : ça lui apprendra à ne pas être infirme !

Le numéro 9 est extraordinaire celui-là ! Où diable est-il allé chercher la tête qu'il a sur les épaules, avec son gros nez, sa face glabre, sa bouche dégarnie de dents !

Certainement, s'il gagne un prix, il s'achètera un dentier !

C'est un malin aussi, mais il retarde : comme *En revenant de la Revue* n'obtient pas de succès, vite il fait aller le registre de son instrument et exécute avec une maestria sans égale le *Père la Victoire*, chanté aussitôt en chœur par la foule.

Il est jeune, vigoureux; aussi ne mérite-t-il que la note *passable* !

Le numéro 47 a toutes les sympathies du jury, et fait le bonheur du dessinateur Scott, qui le croque vivement.

C'est un classique celui-là.

Sur son instrument, insoucieux du grand événement artistique qui se passe, dort paisiblement un gentil barbet au poil soyeux.

Bien maître doit être un bon citoyen, car respectueux des ordres de M. Lozé, il a muselé son animal.

Peut-être aussi avait-il peur que par ses aboiements il gâte l'effet produit par la *Valse de Miss Helyett*.

Deux femmes, dont une Italienne, en costume — le concours n'était-il pas international ! — obtiennent aussi un grand succès avec la *Tzarine* — oh ! l'alliance russe ! — et les *Cloches de Corneville*.

Mais voici maintenant venir les orgues monstres.

Ceux-là font rage. Pendant un quart d'heure, c'est un bruit horrible, un charivari épouvantable, un tapage effroyable à rendre fou tous les auditeurs !

Le concours individuel est terminé.

Bouchez-vous les oreilles.

Il s'agit de se boucher les oreilles, mais pendant nous tenons à donner à ceux de nos lecteurs, qui n'en ont pas eu connaissance